

## Compte-rendu du conseil d'administration du 27 mai 2021

Sous forme de visio conférence\*

Période de fonctionnement particulière liée à la pandémie de Covid-19

\*selon ordonnance n° 2020-347 du 2 décembre adaptant le droit cadre applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

### Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes  
Jean-Michel Le Boulanger, vice-président du Pont Supérieur, vice-président chargé de la culture et de la démocratie régionale, Région Bretagne  
Anne-Sophie Guerra, vice-présidente patrimoine de la commission culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités, Région Pays de la Loire  
Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne  
Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne  
Aymeric Seassau, délégué à la culture Ville de Nantes  
Benoit Careil, adjoint culture ville de Rennes  
Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers  
Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes  
Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art vice-président culture, université, société  
Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR  
Marie-Violaine Cadoret, intervenante musique  
Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent, pouvoir de Rosine Nadjar  
Camille Sonrier, chargée RH et paie, suppléante représentante du personnel permanent  
Anne-Cosima Brezovski, étudiante musique  
Manon Robin, étudiante danse

### Membres titulaires excusés

Catherine Saint-James, conseillère régionale, Région Bretagne  
Antoine Chéreau, président de la commission culture, sport et vie associative, bénévolat et solidarités, Région Pays de la Loire  
Cécile Duret-Masuret, directrice adjointe DRAC Bretagne  
Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire, pouvoir donné à René Phalippou  
Patrice Ducher, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire  
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes  
Reza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole  
Rosine Nadjar, intervenante danse, pouvoir donné à Edwige Audon  
Laurène Durantel, intervenante musique, coordonnatrice musiques classique à contemporaine  
Pascale Batezat Batellier, intervenante musique  
Marion Gault, étudiante danse  
Jules Hemmi, étudiant musique

## Membres Suppléant excusé

Stéphanie Houël, conseillère régionale, Région Pays de la Loire  
Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire  
Sylvain Richard, intervenant danse  
Marine Breesé, étudiante musique

## Et en présence de :

François Epinard, chef de service culture, Région Pays de la Loire  
Anne Holzer, cheffe de service par intérim du service arts et développement territorial  
Didier Sebileau, payeur régional des Pays de la Loire  
Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale  
Maurice Courchay, directeur du département danse  
Ludovic Potié, directeur du département musique  
Laetitia Boursat, remplaçante de Natacha Cliquet, responsable administrative et financière

## *Absents excusés*

Jean-René Morice, vice-président délégué à la culture et aux initiatives, Université d'Angers  
Olivier Martin, directeur des affaires culturelles, ville d'Angers  
Virginie Le Sénéchal, chargée de mission musique, ville de Rennes  
Leny Roiné, étudiant musique  
Cédric Alexandre, intervenant musique, coordonnateur musiques actuelles

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, ouvre la séance. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont pu se rendre disponibles pour la réalisation de ce conseil d'administration, via le système de visio-conférence.

Elle ne fait pas le tour de table habituel mais profite de cette parole pour informer les membres du CA, que Jean-Michel Le Boulanger - vice-président du Pont Supérieur, vice-président chargé de la culture et de la démocratie régionale pour la Région Bretagne - va officier ce jour pour son dernier CA. Elle tient à le remercier pour son implication et ses conseils pertinents qui ont permis de gérer au mieux les conseils d'administration du Pont Supérieur. Jean-Michel Le Boulanger répond qu'il n'a fait que son devoir d'élu et s'est plié aux exigences de son mandat. Il a pu participer à la création du Pont Supérieur, a travaillé en étroite collaboration avec les Régions Bretagne et Pays de Loire et les DRACs ; il a été ainsi permis le développement de beaux projets favorisant l'épanouissement des étudiants et la diffusion de belles valeurs tout au long de leurs parcours professionnels.

Françoise Rubellin remercie en son nom et celui du Pont Supérieur de l'implication sans faille de Jean-Michel Le Boulanger.

## **I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS**

### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2021**

La présidente du Pont Supérieur soumet le compte rendu du dernier conseil d'administration au vote de l'assemblée.

1. **Le compte-rendu** est adopté à l'unanimité.

## 2 - RENOUELEMENT DU CDD DE LA DIRECTRICE GENERALE

Françoise Rubellin rappelle que lors du précédent CA du 19 mars 2021, il avait été voté une délibération permettant à Catherine Lefaix-Chauvel, la directrice générale de présenter sa candidature à sa succession. En effet, Catherine Lefaix-Chauvel est en détachement en CDD de 3 ans, son mandat prend fin en septembre 2021 et dans l'hypothèse où les administratrices et administrateurs du Pont Supérieur ne souhaitaient pas son renouvellement, il était nécessaire qu'elle puisse le savoir au moins six mois avant la fin de son contrat.

Ainsi Françoise Rubellin donne la parole à Catherine Lefaix-Chauvel qui propose une synthèse du "bilan 09/2018-09/2021 - perspectives 09/2021-09/2024" qui a été soumis dans les documents préalables au Conseil d'Administration.

"Dans ce dossier, j'ai d'abord fait état d'un bilan assez exhaustif. J'ai parlé de « 3 années riches de réalisation » mais il y aura eu aussi des sujets qui se sont présentés à moi et que je n'avais pas prévu. En somme, la tâche aura été beaucoup plus difficile que celle que j'avais imaginé au moment où j'ai candidaté au printemps 2018. L'expérience de 30 mois à la direction générale du Pont Supérieur m'a permis également de mesurer objectivement les atouts et les défis au quotidien de l'établissement public de coopération culturelle, et je les partage avec l'ensemble des administrateurs dans ce document. Pour parvenir à les relever avec vous, je souhaite que les structures tutelles, les collectivités membres demeurent dans une posture de coopération, de conseil et de soutien.

Enfin, sur la partie « perspectives », j'ai décliné sept axes de développement. Je ne vais pas paraphraser le document mais je peux vous en dire aujourd'hui, deux choses : c'est probablement ambitieux mais pour autant à la hauteur des enjeux de la mise en œuvre de cette politique publique de l'enseignement supérieur spectacle vivant sur le territoire du grand ouest, et que le mandat de trois ans qui me serait confié invite à la modestie dans la pleine réalisation de ces objectifs.

Le Pont Supérieur est un établissement unique aux enjeux passionnants, puisqu'au service de la formation des futurs artistes et pédagogues en danse et en musique. Son organisation en bi-site interrégional est une de ses singularités et sa structuration en EPCC en fait un établissement complexe à piloter.

Mais c'est sans doute parce que c'est aussi difficile que passionnant que je souhaite continuer après ce long travail de restructuration et de restauration de la confiance externe et interne."

Françoise Rubellin remercie pour cette synthèse et demande si les administratrices et administrateurs ont des questions à poser.

Catherine Lefaix-Chauvel indique aussi que ce document avait été examiné par le groupe technique dont les observations ont été prises en compte pour cette version finalisée.

Isabelle Chardonner souligne la qualité et l'exhaustivité du document, les difficultés liées au contexte de la crise sanitaire, l'arrivée de la directrice qui s'est faite dans une période difficile, elle remercie pour ces 3 ans déjà réalisés. Elle demande si les équipes administratives ont été impliquées dans la démarche de définition des perspectives, puis comment la crise sanitaire a transformé le projet, notamment dans l'accompagnement des étudiants. Notamment, sur la notion d'incubateur, la réflexion a-t-elle été faite en partenariat avec les autres régions, en particulier sur les dispositifs d'insertion. En effet, elle indique que des changements dans le fonctionnement et les objectifs de ces dispositifs ont fait l'objet de nouvelles discussions au Conseil Régional. A ce sujet, elle propose de se rapprocher de Stéphanie Carnet qui pourra apporter son support sur ces points. Catherine Lefaix-Chauvel remercie pour cet encouragement et confirme que l'écriture du document sur certains aspects (partie III projet et propositions) s'est faite en dialogue et à l'écoute de l'équipe des personnels permanents. Ainsi, les axes de développement du projet ont été partagées dans le cadre du comité de direction. Elle précise que, n'étant pas en prise directe avec les équipes pédagogiques, ce sont les directeurs qui en sont les relais et assurent l'application des axes discutés avec la direction. Sur la partie management et organisation, il s'est construit à partir du bilan partagé par les représentantes des personnels permanents lors du CA de mars 2021.

Pour répondre à l'interrogation sur la façon dont la crise a impacté l'organisation, la directrice mentionne le bilan fait sur l'utilisation des outils numériques, notamment, la vidéo qui permet de valoriser les travaux & rendus des étudiants. Sur le projet d'incubateur artistique, la réflexion en interne est en cours tout en regardant si d'autres modèles déjà existants pourraient être dupliqués au Pont Supérieur ; ainsi un échange avec l'Ecole

du Louvre est prévu pour évoquer sa Junior Entreprise (facilite le lien entre la théorie et la pratique professionnelle concrète) ; concernant les échanges avec les autres écoles supérieures du territoire, une formation commune à destination des équipes de direction, sur la prévention des VHSS (violence, harcèlement sexiste et sexuel) a été organisée en mai conjointement dans les locaux de l'ESAAB, avec le TNB, l'ENSAB et le Pont Supérieur.

Isabelle Chardonier indique que ce point d'attention est le nécessaire travail en coopération avec les autres établissements, notamment sur le point des classes préparatoires et l'adossement des réflexions du Pont Supérieur à celles des conservatoires, ce qui va aussi permettre le renforcement des partenariats, pour elle, c'est l'un des points majeurs du nouveau mandat.

La présidente souhaite donner la parole à d'autres administrateurs afin de connaître d'autres points d'attention. Comme il n'y a pas d'autres questions, Françoise Rubellin demande à Catherine Lefaix-Chauvel de quitter la réunion afin de pouvoir délibérer et demande à Jean-Michel Le Boulanger un avis sur le statut à adopter. Il confirme que la directrice a eu l'autorisation de soumettre un bilan / projet, ce qu'elle a fait, elle l'a ensuite présenté de façon synthétique, puis a répondu aux différentes questions posées, enfin le vote pourrait être proposé. De son côté, Jean-Michel Le Boulanger n'a pas de commentaire à rajouter.

Françoise Rubellin rappelle que Catherine Lefaix-Chauvel est une personne de qualité avec la mise en place d'un travail de collaboration intense et de bonne qualité, depuis son arrivée, où le Pont Supérieur était au cœur du séisme. Jean-Michel Le Boulanger confirme que Catherine Lefaix-Chauvel a apporté le calme dans la maison avec exigence et sérénité. Françoise Rubellin précise aussi la nécessaire reconstruction qui a été mise en place par les réunions du Codir et l'unité ainsi retrouvée. Elle propose à Ludovic Potié et à Maurice Courchay de s'exprimer au sujet du renouvellement du CDD de la directrice, synonyme de progression mais aussi d'imprévu avec le Covid.

Anne-Sophie Guerra a demandé la parole, elle salue le travail ainsi réalisé depuis l'arrivée de Catherine Lefaix-Chauvel, avec de nombreuses choses à mettre en ordre. Le travail ainsi entamé a mis le Pont Supérieur sur des rails, de plus, le projet est large et ambitieux. Anne-Sophie Guerra confirme aussi que le Conseil Régional est de tout cœur derrière la directrice, en soutenant le travail accompli et à accomplir.

La parole est donnée à Ludovic Potié. Il confirme que depuis son arrivée, il y a un an, l'apaisement et le mode de fonctionnement conjoint avec implémentation du Codir ont été bénéfiques pour tous. Les interventions auprès des équipes se font en concertation avec les directeurs, ce qui crée souplesse et complicité, il n'existe plus de non-dit. Cela favorise un excellent climat de travail. Maurice Courchay s'associe à ce que vient d'exprimer Ludovic Potié.

Emmanuelle Bousquet apporte aussi son soutien à la candidature de la directrice, quant au développement sur le territoire, les projets post-covid, du fait des liens établis avec les instances et directeurs (Cf Maurice Courchay) et les étudiants.

Aymeric Seassau souhaite aussi apporter sa confiance et son soutien, le Pont Supérieur a ainsi acquis une existence et une écoute qui mérite de se développer, c'est un bel outil qui travaille en complémentarité avec l'enseignement supérieur local. Il apporte ses encouragements et son accompagnement et loue le travail en équipe développé. Avec Michel Cocotier, ils sont confiants, après ces années compliquées, à un retour à la normale.

Nicolas Dufetel valide ce qui vient d'être dit et confirme son ressenti positif envers la gestion de Catherine Lefaix-Chauvel. Il souhaite d'ailleurs pouvoir lui communiquer aussi les encouragements et leur explication en conséquence. D'ailleurs, plusieurs participants ont déposé des messages sur le chat de la réunion :

De Benoit Careil à tout le monde: 02:36 PM - **Très grande satisfaction du travail de Catherine, elle a toute ma confiance pour un nouveau mandat**

De emmanuelle.bousquet@univ-nantes.fr à tout le monde: 02:35 PM - Bravo Catherine! Félicitations!

De Nicolas Dufetel à tout le monde: 02:36 PM - Bravissima, Catherine

De iPhone de Marie-Violaine Cadoret à tout le monde: 02:36 PM - Bravo Catherine!

De Anne Holzer à tout le monde: 02:36 PM - Félicitations Catherine. Ravie de continuer à travailler dans la bonne humeur et le sérieux avec toi

De Anne-Sophie.GUERRA à tout le monde: 02:37 PM - Félicitations Catherine et merci pour le travail déjà accompli et pour les projets à venir

Françoise Rubellin valide la nécessité de cet espace de parole et regrette que la directrice ne soit pas là pour les entendre.

2. Françoise Rubellin procède au vote, le **renouvellement du CDD de la directrice générale** est adopté à l'unanimité.

Elle fait, à nouveau entrer Catherine Lefaix-Chauvel en réunion. La présidente lui indique le renouvellement de son CDD et précise que chacun a pu s'exprimer, il a été salué la progression et le travail réalisés, ainsi que la gestion des problématiques au quotidien.

Catherine Lefaix-Chauvel remercie et précise que le pilotage d'un tel paquebot (en relation avec la notion maritime du Pont Supérieur) ne peut se faire qu'avec une équipe, elle remercie donc l'ensemble des directeurs, les équipes pédagogiques, les personnels permanents en mentionnant individuellement les noms de chacun. La directrice remercie encore les équipes et les différents interlocuteurs du CA.

### **3 – POINT FINANCES**

Dans cette partie, l'ensemble des délibérations liées la gestion financière du Pont Supérieur seront présentées.

Françoise Rubellin propose à Didier Sebileau, payeur régional des Pays de la Loire de présenter le compte de gestion 2020 du Pont Supérieur.

Il présente les éléments suivants :

Le compte de gestion 2020 est conforme au compte financier tant au niveau de la prévision que de l'exécution budgétaire

#### *Section de Fonctionnement*

On constate une diminution des charges de 4,56 % (117 299 €) après une augmentation de 4,53 % entre 2018 et 2019 ; diminution due essentiellement à la diminution des charges de personnel de 9,76 % (134 424 €) et dans une moindre mesure des charges de gestion courante (19 088 €).

Concernant les recettes, diminution également de 2,89 % (79 591 €) due à la diminution des produits courants (10 % = 28 949 €), des participations (1 % = 24 329 €) et du produit de la taxe d'apprentissage (22 541 €).

Il ressort un excédent au niveau de la section de fonctionnement sur l'exercice de **183 092,06 €**, en augmentation de 20 % par rapport à 2019 et un résultat cumulé à la fin de l'exercice de **702 129,04 €**

#### *Section d'investissement*

Sur cette section, les dépenses d'équipement se sont élevées à 52 996 € ; à noter également l'annulation de titres de subventions émis sur exercices antérieurs pour un montant de 10 811 €.

Au niveau des recettes les subventions reçues se sont élevées à 52 996 € ; les autres recettes sont d'ordre (amortissements = 62 875 €)

Déficit sur l'exercice de **3 478, 28 €** mais résultat de clôture avec reprise du résultat cumulé à la fin de l'exercice précédent positif = **111 782,37 €**

Au niveau des immobilisations, la valeur cumulée au bilan est de 964 351 € amortie à 73 % Les fonds propres s'élèvent à 1 777 862 €, en augmentation.

Le fonds de roulement (excédent des ressources à long terme sur les emplois durables) s'élève à 813 511 €, en augmentation de 179 613 € sur l'exercice 2020 (à rapprocher de l'excédent de fonctionnement)

Le besoin en fonds de roulement (besoin en trésorerie pour faire face à l'activité) à la fin de l'exercice s'élève à 106 492 €, ce qui correspond à la différence entre les titres émis restant à encaisser et les mandats restant à payer à la date du 31/12 (décalage entre décaissements et encaissements) ; incidence des prises en charge en journée complémentaire.

La trésorerie s'élève à **709 810 €**

- 3.1 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur l'**adoption du Compte de gestion 2020** qui est votée à l'unanimité.

La parole est donnée ensuite à Catherine Lefaix-Chauvel qui aborde le point sur le **Compte administratif et affectation du résultat 2020**. Dans la fonction de direction générale, elle précise, qu'elle est l'ordonnateur des dépenses et des recettes et se doit d'être en conformité avec le contrôle exercé par la Paierie. Ce résultat

positif de fonctionnement de 183 092 € s'explique par des dépenses non réalisées, dû à la pandémie Covid-19 et à la fermeture totale au printemps 2021 (confinement strict) pendant près de 2 mois de l'établissement et une baisse réelle des dépenses, telles que moins de frais transport pour les étudiants et annulation de prestations pédagogiques ou artistiques en présentiel (et par conséquent moins de frais de déplacement et d'hébergement pour certains intervenants pédagogiques ou artistiques). La baisse des charges de personnel est due aux arrêts maladies (de contractuels) et aux postes ouverts non occupés.

La nécessité d'ouverture de crédits pour la nouvelle installation mobilière à Rennes oblige l'affectation d'une partie du résultat en fonctionnement et en investissement et aussi pour répondre à l'obligation légale d'équilibre budgétaire.

3.2 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur **le Compte administratif et affectation du résultat 2020** qui est votée à l'unanimité.

Catherine Lefaix-Chauvel aborde dans la continuité la présentation du **Budget Supplémentaire 2021**. Le résultat excédentaire de fonctionnement généré par le compte administratif 2020, doit être ventilé majoritairement entre les chapitres 011 et 012. Certains comptes avaient été sous-dotés au budget primitif, pour d'autres c'est la survenance de dépenses imprévues ; par ailleurs, une bascule nécessaire vers de l'investissement, pour compléter les dépenses liées au déménagement du site de Rennes.

3.3 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur **le Budget Supplémentaire 2021** qui est votée à l'unanimité.

La présidente indique la nécessité de voter la délibération qui l'autorise à signer les documents liés à **la convention d'occupation des nouveaux locaux à Rennes**. En effet, cette convention peut paraître lourde mais est nécessaire à la bonne gestion de ce bâtiment. Catherine Lefaix-Chauvel précise que l'inauguration officielle aura lieu le 9 octobre prochain en présence de Hélène Sanglier, Mme la Maire de la ville de Rennes.

Benoit Careil indique que ce bâtiment était attendu depuis 30 ans, le chantier a été bien mené en 3 ans et le bâtiment a été livré à la ville par la maîtrise d'ouvrage, pour une rentrée du conservatoire et du Pont Supérieur en septembre 2021. Un travail commun a été effectué avec des espaces dédiés pour chacun, des espaces communs. Le bâtiment permet des coopérations pour favoriser les prestations du conservatoire et du Pont Supérieur et la collaboration enseignants / professionnels. La convention a été débattue avec une mise à disposition gratuite au profit du Pont Supérieur, avec une prise en charge des fluides sur les parties réservées au Pont sur la base d'une refacturation au prorata des m<sup>2</sup>. Il y a eu une rectification sur la durée d'utilisation, ainsi, il y aura une première convention pour 3 ans, puis pour 5 ans ensuite. La directrice valide cette refacturation logique des fluides mais indique aussi que le bâtiment est passif (présence de panneaux solaires...) par conséquent, il pourra augurer une moindre consommation globale que celui de Nantes. La présidente rappelle l'exigüité des anciens locaux et des problèmes de sonorisation.

3.4 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur **la convention d'occupation des nouveaux locaux à Rennes** qui est votée à l'unanimité.

La présidente aborde le point sur **la subvention annuelle au BEPS**. Elle donne la parole à Anne-Cosima Brezovski, qui remercie de la dernière dotation en 2020. Elle a permis entre autres la mise en place d'achats groupés de bouchons d'oreilles, des soirées d'intégration des étudiants (dans le respect des normes sanitaires, à 6 personnes). L'année n'a pas permis d'utiliser l'ensemble de la subvention, en partie dû à l'épisode Covid. Manon Robin confirme la nécessité de protections pour les musiciens et pour les danseurs, les fonds ont été utilisés pour des ateliers comme la gestion du stress et de la respiration. La volonté des étudiants est de trouver des activités pouvant concerner les deux départements simultanément.

3.5 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur **la subvention annuelle au BEPS** qui est votée à l'unanimité.

La présidente introduit la délibération sur **le don de matériels au personnel - dons ou cessions aux associations / établissements publics**. La directrice rappelle que les tables précédemment achetées en 2015 sont lourdes et difficiles à manipuler, ce qui a entraîné des problèmes de dos pour Cheikh Anta Diagne, le coordinateur technique. Afin de faire sortir ce matériel des inventaires, il est suggéré de le donner au personnel

permanent en partie, idem pour ce qui concerne l'ancien mobilier de Rennes, qui sera aussi proposée aux associations locales. Pour réaliser ces actions de gestion courante, l'approbation du CA est nécessaire.

- 3.6 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur le **don de matériels au personnel - dons ou cessions aux associations / établissements publics** qui est votée à l'unanimité.

#### 4 - POINT RH

Ce point regroupe des délibérations liées à la gestion RH.

Catherine Lefaix-Chauvel indique que cette délibération **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)** s'applique aux agents permanents et qu'elle reprend les conclusions du groupe de travail du CDG35. Il y a été redéfini les groupes de fonction, les critères part fixe et variable et le régime indemnitaire. La présentation en a été faite auprès du Comité Technique du CDG44 qui a rendu un avis favorable. La directrice donne la parole à Camille Sonrier qui valide l'étape préalable du Comité Technique avant l'accord final du Conseil d'Administration.

- 4.1 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération sur le **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)** qui est votée à l'unanimité.

Françoise Rubellin énonce la délibération relative aux **suppressions de postes**. Elle rappelle que le statut du Pont Supérieur ne permet pas de transformer les postes, il faut passer par les phases de création et de suppressions soumise à avis du CA. La directrice valide que ces suppressions découlent des postes créés lors du dernier CA de décembre.

- 4.2 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération relative aux **suppressions de postes** qui est votée à l'unanimité.

Pour la délibération **Création d'un poste PEA hors classe, temps complet**, la présidente indique qu'il s'agit de faire évoluer un enseignant qui a satisfait aux conditions de services, de grade et d'ancienneté, Erwan Burban qui peut prétendre à être nommé professeur d'enseignement artistique hors classe. Il faut donc créer ce poste, puis supprimer l'autre, lors du prochain CA.

- 4.3 Françoise Rubellin soumet au vote la délibération **Création d'un poste PEA hors classe, temps complet** qui est votée à l'unanimité.

- 4.4 Pour finaliser ce qui vient d'être validé, la présidente soumet au vote la délibération **Mise à jour du tableau des effectifs**, qui est votée à l'unanimité

## II - MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR

### 1 - DEPARTEMENT DANSE

Maurice Courchay souhaite indiquer le rôle moteur que joue le Pont Supérieur, au niveau national, en synergie avec les établissements privés et publics, pour les aménagements des parcours formation au DE Danse. Ce qui a aussi permis, en lien avec la DGCA, de participer aux aménagements des épreuves dans le cadre de la crise sanitaire.

Cette situation de crise a mis en évidence des évolutions possibles dans la préparation du DE danse, comme la prise en compte du contrôle continu dans le système d'évaluation et donné une autre dynamique d'initiation à la recherche pour le mémoire, qui est défendu depuis plusieurs années dans la perspective du valant grade.

Maurice Courchay indique que la nouvelle direction de la DGCA semble encline à ce que les parcours de formation au D.E. danse évoluent dans les meilleurs délais. Confirmer le passage, comme c'est déjà le cas en Musique, du niveau 5 au niveau 6 (RNCP) sera une plus-value importante pour les étudiant-e-s par rapport à la notion de passerelle entre les parcours de formation et à la perspective du "valant grade licence" pour les diplômés culture.

Le directeur danse pointe aussi la dimension artistique qui anime les parcours de formation. C'est un axe fondateur autour duquel se coordonnent les équipes pédagogiques et artistiques. Il se réalise dans des rencontres récurrentes et des stages avec des artistes et par des réalisations personnelles des étudiants ; ainsi le partenariat amorcé la saison dernière avec le CROUS, le Théâtre Universitaire et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes dans le cadre des JACES (Journées Art & Culture de l'Enseignement Supérieur), a été reconduit cette année sous la dénomination « Zones de Turbulences » du 6 au 13 avril, dans une version tout numérique. Dans ce contexte, l'ensemble des vidéos danse « Regards d'artistes » des 27 [etudiants.es](http://etudiants.es), en 2e année de DE Danse ont été mises en ligne jour après jour.

Est aussi mise en avant la notion de recherche qui associe dimension internationale et dimension locale. En collaboration avec le Centre Chorégraphique National de Nantes et le CREN, le département danse a déposé un programme de recherches auprès de la DGCA sur le thème Médiation & Formation, qui sera conduit la saison prochaine et qui impliquera, outre les équipes des 3 structures partenaires, des étudiants de 2eme année du Pont Supérieur et du département sciences de l'éducation de l'université de Nantes. Dans ce cadre un partenariat avec l'INSEAC est envisagé sur des thèmes comme la corporéité à l'œuvre dans les processus de la médiation artistique.

Sur le plan international, avait été amorcé en 2017 un partenariat, par le biais du chorégraphe nantais Yvann Alexandre, "la petite université de la Danse", avec l'Ecole Supérieure de Danse de Québec, partenariat qui s'est développé ensuite avec le département Danse de l'Université Concordia Montréal et concrétisé à l'Hiver 2020 et le département Danse de l'UQAM, qui, en la personne de Caroline Raymond participera aux Rencontres TRANSMETTRE en décembre 2021, sur la thématique "Médiation et formation".

Maurice Courchay pointe le succès des programmes de formation continue avec le CNFPT (modules courts). Edwige Audon imagine 3 à 4 modules par an, ils remportent un vif succès aussi bien au niveau des nouveaux inscrits que des personnes connaissant notre offre. Ainsi, certaines thématiques 2021 passées ou à venir sont d'ores et déjà complètes :

- Promouvoir ses projets artistiques, pédagogiques (février 2021)
- Chorégrapheur pour les enfants de 4 à 10 ans (fin août 2021)
- Scénographie et composition graphique (fin octobre 2021)

Françoise Rubellin remercie de cette intervention et prodigue ses encouragements sur ces projets qui sont magnifiques pour tous.

## **2 – DEPARTEMENT MUSIQUE**

Ludovic Potié commence son intervention en excusant l'absence de Laurène Durantel, qui a dû s'absenter pour raison familiale.

Il confirme que le département est au cœur de la période de recrutement des futurs étudiants, il y a ainsi 2 fois plus de candidatures qu'en 2020, avec 125 dossiers, 84 en classique, 10 en lyrique, 12 en traditionnel, 20 en musiques actuelles. Il est porté une attention particulière au recrutement des profils, avec non seulement une excellente qualité instrumentale mais aussi une autonomie marquée dans le travail, afin de leur faire bénéficier pleinement de l'offre musicale du Pont Supérieur et de la nouvelle maquette.

Les 3<sup>e</sup> années sont en préparation du concert Examen qui clôt la formation. Les étudiants semblent être en vulnérabilité car ils ont peu joué en public, du fait des évolutions des protocoles, il est nécessaire de leur apporter le soutien qui leur permettent de s'exprimer au mieux en concert. Le directeur musique présente les différentes possibilités de venir écouter les étudiants :

- 7 étudiants MAA au 4 bis,
- 12 musiciens classique à la Chapelle du Conservatoire,
- 3 chanteurs à l'Opéra de Rennes,
- 3 musiciens de musique traditionnelle au nouveau pavillon à Bouguenais.

Ludovic Potié remercie Emmanuel Parent pour la préparation de la nouvelle rentrée 2021/2022 tout en prenant en compte les difficultés des emplois du temps des étudiant.es. Le regroupement des cours sur 2.5 jours sur 2 plateaux sur le site de Villejean a été proposé, ce qui permettrait ainsi l'enchaînement des cours au Pont Supérieur et à l'université. C'est une très belle proposition. Un travail en collaboration a été mené avec la directrice du conservatoire de Rennes, Hélène Sanglier sur le règlement intérieur, la convention de partenariat. Le fait de se trouver sur un même lieu facilite le travail en collaboration et donne une meilleure visibilité sur les filières. Le partenariat entre les Conservatoire Nantes, Rennes, Brest, permet un partage et une meilleure visibilité pour les élèves qui se préparent à l'enseignement supérieur. En termes de recrutement des nouveaux étudiants, plusieurs éléments de motivation sont indiqués : la formation comporte 3 esthétiques, Ludovic Potié indique que le travail va être renforcé sur cette transversalité. D'ailleurs, les équipes pédagogiques sont fortement motivées pour créer des synergies entre les esthétiques. Il est vrai que le déménagement sur un nouveau site est aussi un élément de motivation pour les étudiants.

A la rentrée, le remplacement d'Erwan Burban se fera par le recours à 2 personnes pour la gestion du DE et de la VAE.

La nouvelle maquette s'esquisse autour de 4 unités d'enseignement :

- Exercer son art de musicien interprète : pratique en collectif toutes esthétiques, expérimentation à la création et accompagnement de la création personnelle et collective, composer, écrire, réécrire.
- Entretenir et Développer ses compétences artistiques : culture générale,
- Prendre conscience : intégrité physique, le corps symbole d'expression et de déontologie, insertion professionnelle,
- Comment participer à la promotion de son art : médiation et transmission nécessaire de l'art, interdisciplinarité, stages.

Françoise Rubellin remercie pour ce travail fourni et cette réflexion profonde qui est apporté par cette maquette, les valeurs présentées en sont très fortes. Stéphanie Carnet souhaite vraiment recevoir la présentation de cette nouvelle maquette qui est enthousiasmante.

## **3 - QUESTIONS DIVERSES**

Françoise Rubellin propose à Catherine Lefaix-Chauvel d'aborder plusieurs informations diverses.

1- Procédure d'accréditation 2021-2022 - Le CNESERAC qui se tiendra au cours du 1er semestre 2022 est susceptible de vérifier que le dossier-projet aura été partagé avec les administrateurs membres du CA. Ainsi, avant la transmission de ce dossier auprès du Ministère de la Culture pour le 01/10/2021, celui-ci devra avoir fait l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration. C'est la raison pour laquelle un conseil d'administration sera programmé avant la fin du mois de septembre 2021.

2- Nouvelle exigence Qualiopi : l'évolution du contexte de la formation nous donne obligation d'avoir notre offre de formation hors Formation initiale, certifiée Qualiopi au 01/01/2022, ce qui sous-entend un accompagnement à la mise en place et une validation par un organisme certifié Type Afnor, pour un montant total de 9 000 €. Catherine Lefaix-Chauvel se propose de se rapprocher de l'Anescas et de France Compétence, car certains établissements Enseignement Supérieurs comme le nôtre en sont exonérés.

3- Séminaire Annuel Anescas 25, 26 & 27 /08 à Nantes. La directrice générale indique que cette réunion est organisée cette année par le Pont Supérieur. La matinée du jeudi 26 août sera animée par Pierre Henry Frangne sur la question de la recherche en création, avec une réflexion sur le mouvement des écoles d'art ou artistiques, que peut signifier un art qui soit un instrument de recherche théorique par sa propre dimension théorique, que peut-être une recherche en création ? Nicolas Dufetel trouve belle cette idée de recherche en création, il se rapprochera de Pierre Henry Frangne.

Françoise Rubellin remercie l'ensemble des participants, pour leur présence, leur participation. Elle félicite Catherine Lefaix-Chauvel pour le renouvellement de son mandat. Elle remercie particulièrement Jean-Michel Le Boulanger pour tout le travail effectué depuis la création du Pont Supérieur.

Jean-Michel Le Boulanger est heureux pour les nouveaux projets mis en place dans la sérénité avec exigence, sérieux et bonne humeur. Il rappelle l'une des clés de la réussite, en s'adressant aux administrateurs, est qu'ils ont œuvré pour travailler main dans la main. Ils ont déterminé ensemble les moyens pour agir, ont construit une dynamique collective qui a favorisé le bon fonctionnement de l'établissement, même s'il existe encore des améliorations à apporter : Belle vie au Pont Supérieur !!

Il conclut en disant que le Pont Supérieur est sur de très bons rails, il remercie Catherine Lefaix-Chauvel et Françoise Rubellin.

Françoise Rubellin avec Isabelle Chardonner sont ravies des pistes ainsi dessinées et adressent leurs bons vœux à Jean-Michel Le Boulanger.

Françoise Rubellin clôt le CA. La séance est levée à 15h40.

\*\*\*